



FEDERATION DE KICK-BOXING ET DISCIPLINES ASSOCIEES

CAHIER DES CHARGES ORGANISATEUR Manifestation sous l'égide de la FKBDA

1- Formalités administratives

1.1 Vous devez envoyer par mail, **au moins 45 jours avant la date de la manifestation** votre demande d'autorisation de manifestation, accompagnée de l'autorisation municipale, comportant le nom de l'organisateur, l'intitulé, le lieu, la date et l'heure de la manifestation.

1.2 Votre association possède un numéro de SIRET et un minimum de licenciés le jour de la réception de la demande en vue d'une certaine déontologie.

Les clubs devront être à jour de leurs cotisations (affiliation et licences) auprès de la FKBDA (130 € pour l'affiliation, 30 € et 20 € pour les licences), règlement effectué uniquement auprès de la FKBDA.

1.3 Faites les démarches de demandes, déclarations et conventions auprès de la municipalité du lieu de la manifestation, des autorités de police locale (y compris le bureau des douanes en cas d'entrées payantes conformément à l'article 1565 du code général des impôts), du médecin, des secouristes.

1.4 Prévoir aussi un plan d'accès au lieu de compétition, infrastructures, hébergement aux alentours.

1.5 Souscrire à une assurance couvrant la manifestation.

1.6 Si votre manifestation est acceptée par la FKBDA, faire parvenir au représentant de l'Etat (DDCS) de votre lieu d'organisation, **au moins 8 jours** avant la date prévue, l'autorisation officielle que la fédération vous aura délivré (cf. code du sport).

1.7 Le superviseur, qui sera choisi en relation directe avec le responsable de la commission sportive et qui doit être du niveau requis, devra retourner à la FKBDA service compétition dans les 48H suivant le gala le dossier complet de manifestation.

1.8 En cas de participation d'un combattant étranger à votre manifestation, vous devez vous assurer que le combattant est bien licencié dans sa fédération nationale et qu'il est couvert par une attestation d'assurance. A défaut vous devez lui prendre une licence FKBDA au plus tard 72 heures (3 jours) avant le début de la manifestation.

2- Communication

2.1 L'affiche de la manifestation sera envoyée à la fédération pour y être validée avant son impression et sa diffusion sur tous supports de communication.

2.2 Elle devra comporter le logo de la FKBD, ainsi que la mention suivante : « sous l'égide de la Fédération de Kick-boxing et disciplines associées ». Le logo devra apparaître en haut à droite de l'affiche dans des proportions permettant sa pleine visibilité.

2.3 Les appellations qui devront être utilisées sont en correspondance avec l'histoire de la discipline (kick-boxing et Japan-kick). Il est obligatoire de faire apparaître la discipline sur l'affiche et de respecter le règlement de la fédération délégataire, si délégation il y a, en matière des règles techniques édictées par celle-ci (cf. code du sport : respect du règlement technique de la Fédération délégataire).

2.4 Les appellations possibles : junior, jeune, « Amateur », « espoir », « honneur », « Elite ».

2.5 La mention « France » sur une affiche ne peut être utilisée.

2.6 La présence de logos de vos partenaires sur l'affiche est permise dans le respect des conventions de partenariat de la fédération et du respect de l'éthique sportive.

3- Sécurité

3.1 Au moins un médecin devra couvrir la manifestation sportive dès la pesée jusqu'à la fin du dernier combat et remettre au superviseur le rapport médical de la manifestation.

3.2 Une unité d'urgence + véhicule munie d'un matériel de réanimation avec des intervenants spécialisés, couvriront la manifestation de la même façon que le médecin.

3.3 Vous devrez vous assurer de la présence d'un appareil téléphonique en état de marche.

3.4 Une pièce équipée devra être réservée au contrôle anti dopage ainsi qu'au médecin de la manifestation pour examiner les combattants et éventuellement les soigner.

3.5 Disposer d'un ring spécifique à la discipline et conforme à la réglementation en vigueur, ainsi que d'un éclairage suffisant.

3.6 Tous les participants devront être munis de leur passeport licence à jour de la saison en cours y compris pour les entraîneurs ou assistant-entraîneurs et de tous les examens médicaux obligatoires : Selon le niveau de la compétition, ils devront posséder une autorisation médicale en conformité avec la réglementation fédérale.

3.7 Toute disposition devra être prise aux fins de respect des règlements et lois en

vigueur afférent à la sécurité du lieu d'organisation (conformité des installations allouées au public, accueil du public, sécurité des spectateurs et des participants, prohibition des actes de violence, interdiction de consommation d'alcool, prolifération de menaces et d'injures) édictés par les pouvoirs publics.

3.8 Les juges et arbitres doivent être licenciés à la FKBDA, titulaires des diplômes requis et équipés de tenues officielles. Ils devront faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (compétition, arbitrage). La fédération peut envoyer un ou des officiels pour assister à votre manifestation. Vous assurerez alors leurs réceptions.

4- Financier

4.1 La FKBDA ne prend pas en charge les officiels et l'organisation médicale.

4.2 Vous vous assurerez des conséquences financières et fiscales à l'endroit des divers organismes officiels ou autres intéressés (SACEM, impôts et taxes, fiches de salaires etc.)

4.3 Vous prendrez en charge l'intégralité de l'aspect financier de l'opération dont vous êtes responsable financièrement et juridiquement.

4.4 Conformément au code du sport, vous devez informer la fédération si vous prévoyez de donner lieu au versement de prime d'une valeur supérieure à 3000 euros.

5- Matériel

5.1 Prévoir des vestiaires et des douches compatibles aux caractéristiques de la manifestation sportive prévue, ainsi que des tables et chaises pour les juges et officiels pour le stand fédéral.

5.2 Prévoir un matériel de sonorisation adéquat permettant l'accès aux officiels à au moins 1 micro.

5.3 Prévoir une caisse pour les entrées en cas d'entrée payante, et des personnes responsables de la sécurité des lieux et des spectateurs en fonction de leur nombre.

5.4 Prévoir des barrières pour isoler le ring et les officiels, et agencer les lieux selon la réglementation en vigueur.

5.5 Prévoir un vestiaire pour les juges, arbitres et officiels ainsi que pour un éventuel contrôle anti dopage.

5.6 Vérifier que tous les combattants soient munis de leurs protections obligatoires réglementaires.



FEDERATION DE KICK-BOXING ET DISCIPLINES ASSOCIEES

5.7 Avoir tout le matériel nécessaire pour assurer le bon déroulement de la compétition, à savoir : gong, chronomètres, balance de pesée, chaises et tables, dossier de pesée, de réunion etc.

6- Délivrance de titre

6.1 Seuls les titres délivrés à l'issue des championnats fédéraux sont reconnus.

6.2 Aucun titre ne sera accepté avec une fédération internationale.

6.3 Si l'organisateur délivre des ceintures de gala, il devra en informer au préalable la fédération afin d'en avoir l'autorisation, « attestation écrite » pour se faire.

6.4 Elles ne peuvent pas comporter la mention « Champion, Champion Fédéral ou FKBDA » ni « Junior », « Honneur », « Espoir », « Elite », « Promotionnel » ou « Professionnel ».